

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 34 (1949)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.50

Abonnements facultatifs en sus Fr. 2.—. Abonnements privés Fr. 3.—

Administration et Rédaction :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall
Tél. (071) 2 73 81

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne
Tél. (021) 2 83 90

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1948

Les Caisses affiliées ont fait de nouveau parvenir leurs comptes annuels à l'Union avec une remarquable promptitude, dans le délai statutaire échéant le 1er mars.

Comme d'ordinaire, ces comptes ont été dépouillés et examinés par l'Office de revision qui a immédiatement établi le tableau général des bilans à l'intention des publications statistiques officielles. Le 15 mars dernier l'Union pouvait ainsi proclamer déjà les résultats de l'ensemble du mouvement.

Nous en donnons ci-après les principaux chiffres :

Au 31 décembre 1948 l'Union Raiffeisen suisse comptait 880 Caisses affiliées. 25 nouvelles Caisses se sont constituées au cours de l'année dans 10 cantons différents.

L'effectif des sociétaires a augmenté de 2918 unités (3526 en 1947) et atteint ainsi 89,738.

La somme globale des bilans accuse une progression de 4,78 % soit 39,796 millions (61,4 millions — 7,97 % — année précédente) et totalise ainsi 871,8 millions de francs.

Les dépôts d'épargne se montent à 536,8 millions, soit 30,6 millions de plus que l'année précédente. Le nombre des livrets d'épargne a augmenté de 19,396 et atteint ainsi 362,488.

L'excédent net de l'exercice a été de Fr. 3,27 millions (année précédente : 3,06 millions). Ce bénéfice a été versé aux réserves qui s'élèvent ainsi à 35 millions de francs.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des Caisses a été de 1,85 milliard de francs (1,74 milliard l'année précédente).

Ces résultats sont remarquables et dignes de procurer une légitime satisfaction à tous les raiffeisenistes. Nous aurons encore l'occasion de les commenter spécialement.

Le pionnier Traher et les principes Raiffeisenistes

(Suite*)

6. Travail en commun des Caisses locales par le groupement en fédération

La Caisse Raiffeisen n'a pas été inventée pour un seul homme ou pour une seule commune ; elle est une institution générale d'entraide et de salut public à l'intention de la classe moyenne tout entière et cela encore non seulement d'un pays mais du monde entier.

Toutes les Caisses Raiffeisen poursuivent un unique et même but : améliorer les conditions d'existence économiques et morales de la classe moyenne, la protéger, la renforcer, la défendre. Aussi est-il tout naturel que ces Caisses collaborent ensemble à la réalisation de cet objectif commun. Or, cela n'est possible que si elles se groupent entre elles, si elles s'organisent en Fédérations nationales.

Comment nos ancêtres, les Waldstätten, ont-ils conquis la liberté ? Ils auraient été la risée de leurs ennemis si chaque paysan avait individuellement refusé obéissance aux baillis et au duc d'Autriche et avait résisté et lutté, chacun à sa manière et selon l'occasion. Mais ils eurent la sagesse de s'unir, de prononcer le serment du Rutli, de constituer la Confédération. Ainsi purent-ils réaliser leur objectif commun : la liberté pour tous.

Les Caisses Raiffeisen, elles aussi, lutteraient vainement pour la classe moyenne et seraient dans l'impossibilité de faire face aux dangers qui la menacent, si chacune d'entre elles voulait agir quand et comment elle l'entend. Pour assurer le succès, elles doivent, elles aussi, prononcer un serment du Rutli, témoignage de la volonté de coopération et de sacrifice pour le bien commun, et ce serment, elles l'observeront toujours fidèlement. Cela justifie d'une manière générale et avec une absolue évidence la nécessité d'une Union suisse des Caisses Raiffeisen.

D'autres motifs militent du reste encore de façon particulière en faveur de cette Union nationale.

1. Le premier de ces motifs est la création et la mise en route des Caisses dans les différentes communes. Qui se chargera de cette mission ? Ne pas

s'occuper de ce problème ou le livrer simplement au hasard serait laisser le mouvement s'enrayer ou se fourvoyer peut-être. L'existence d'une Fédération pourvue d'un office central est indispensable pour garantir un développement méthodique et sûr des Caisses Raiffeisen. A cet office incombera également la tâche d'effectuer l'organisation technique, d'établir un système uniforme de comptabilité et de pourvoir les Caisses des livres, des formulaires et du matériel de bureau dont elles ont besoin.

2. En réalité, peu de communes sont effectivement en mesure de constituer des Conseils de direction et de surveillance absolument à la hauteur de la tâche qui leur incombe et capables d'assurer à la longue la bonne gestion de la Caisse sans instruction ou conseil. Qui leur donnera alors ces instructions ? qui leur donnera les conseils utiles pour résoudre les difficultés ? qui leur fournira les renseignements désirables sur tous les problèmes de la coopération ? Ce sera là la tâche de l'office central de l'Union que les Caisses affiliées institueront et entretiendront. Cet office central tirera profit des expériences des Caisses individuelles dont il fera bénéficier l'ensemble des Caisses.

3. Dans ce même ordre d'idées, il est également indispensable que les Caisses affiliées soient revisées périodiquement par une autorité indépendante, qui procédera, à cette occasion, non seulement à une expertise de la Caisse du point de vue de la simple gestion technique des affaires, mais encore du point de vue de l'application des principes éthiques et éducatifs qui sont à sa base. Les revisions devront promouvoir l'esprit de Raiffeisen. Les reviseurs ne se borneront pas seulement à contrôler les affaires proprement dites, mais ils initieront encore les organes responsables au sérieux accomplissement de leur tâche selon la lettre et l'esprit des statuts. Dans cet ordre d'idées une réunion du reviseur avec les Conseils de direction et de surveillance aura lieu

après chaque révision; au cours de cette « soirée raiffeiseniste » le résultat de la révision sera considéré et discuté point par point non seulement du point de vue technique mais encore du point de vue des principes Raiffeisen. Or, qui formera et délèguera ces reviseurs, qui ordonnera et contrôlera ces révisions, qui veillera à ce que suite soit donnée aux réclamations formulées, sinon l'office central de l'Union des Caisses? A cet office central incombera la mission de veiller à ce que les révisions soient opérées par de véritables raiffeisenistes, connaissant à fond le système Raiffeisen et partageant véritablement la vie des Caisses. De cette manière seulement les Caisses pourront être instruites et ensuite maintenues dans l'esprit de Raiffeisen.

4. Il peut arriver que les Caisses Raiffeisen aient des frottements ou qu'elles entrent directement en conflit avec les autorités législatives ou exécutives. Mainte Caisse locale se trouverait alors, en semblable occurrence, sinon directement dans l'embarras du moins dans l'impuissance souvent de faire valoir ses droits légitimes. La Centrale de l'Union fonctionnant comme organe fiduciaire de l'ensemble des Caisses est susceptible dans ces cas particuliers d'user de son influence et d'intervenir avec plus de chance de succès.
5. Chaque Caisse Raiffeisen ne peut se passer d'un établissement financier qui tantôt acceptera à intérêt les capitaux dont elle n'a momentanément pas emploi, tantôt lui fournira le crédit dont elle pourra avoir besoin. Chaque Caisse trouvera-t-elle cet établissement financier bénévole et cela à des conditions favorables? C'est possible, encore que cela ne soit pas absolument certain; en tout état de cause, jamais elle n'obtiendra les conditions favorables à tous égards (indépendance, sécurité, taux) que lui consentira une Caisse centrale autonome, propriété des Caisses Raiffeisen elles-mêmes et entretenue par elles. Quantité d'instituts financiers, en particulier les petites banques régionales, voient dans les Caisses Raiffeisen des établissements concurrents qu'ils souhaitent à tous les diables. Il y a en Suisse des cantons où aucune banque ne consentirait à aider une Caisse Raiffeisen. Si le groupement des Caisses en une Union fédérative est nécessaire, l'existence d'une Caisse centrale propre au mouvement est tout aussi indispensable, car sans elle nombre de Caisses affiliées seraient dans l'abandon, à la merci de tout.

Toute banque qui accepte de s'occuper d'une Caisse Raiffeisen ne le fait pas pour rien, ce qui n'est du reste que juste; elle veut à cette occasion gagner quelque chose. Or, n'est-il pas logique et judicieux que, lors de la constitution d'une Union fédérative des Caisses, on institue immédiatement, même si on doit le faire de manière rudimentaire au début, une propre Caisse centrale de manière à

conserver les bénéfiques des opérations financières, cela dans l'intérêt de la communauté des Caisses affiliées?

- Ce que les sociétaires réalisent entre eux et pour eux sur le plan communal, c'est-à-dire un office de compensation financière, toutes les Caisses fédérées le réaliseront à leur tour, entre elles et pour elles, sur le plan national en constituant en quelque sorte une super-Caisse Raiffeisen (Caisse centrale). Cette structure de coopération raiffeiseniste complète, au premier et au second degré, découle de la logique même; personne ne sera assez absurde pour le contester.
6. Comment l'Union pourvoira-t-elle à son existence? Comment se procurera-t-elle les moyens nécessaires à l'accomplissement des autres tâches qui lui incombent? Comment couvrira-t-elle les dépenses causées par les séances, la propagande, le service de renseignement et de documentation, les révisions? Les Caisses n'ont qu'à payer des cotisations en conséquence diront les uns. Ce serait effectivement un pis aller, mais certainement pas le moyen le meilleur et le plus judicieux. Que dirait-on d'un paysan qui laisserait ses champs incultes et achèterait les pommes de terre dont il a besoin? Les Caisses de l'Union agiraient-elles plus intelligemment si elles payaient de leur poche ce qu'elles peuvent obtenir aussi de leurs propres champs, c'est-à-dire par l'exploitation d'une Caisse centrale de compensation financière? Tout milite en faveur d'une Caisse centrale autonome. Celle-ci est quelque chose de naturel, d'indispensable. Elle est dans l'Union ce que l'âme est dans le corps humain.

Le principe de la nécessité d'une Caisse centrale admis, il est logique que toutes les Caisses affiliées doivent être tenues de s'entretenir de relations bancaires qu'avec elle. Elles consentiront même de gaité de cœur les sacrifices que cela peut leur imposer, si sacrifices il peut y avoir. En réalité ce que les Caisses affiliées font pour leur Caisse centrale ne saurait être considéré comme un sacrifice puisqu'elles le font virtuellement dans leur propre intérêt et dans celui du mouvement tout entier.

(A suivre.)

* Voir également Nos 10, 11 et 12 du *Messenger* de 1948 et Nos 1 et 3 de 1949; il s'agit ici de l'exposé des principes Raiffeisen fait par le curé Traber dans sa brochure *Raiffeisenverband et Zentralkasse in der Schweiz* parue en 1911.

PENSEE

Attention! Il ya dans le monde des milliers de ressorts, de rouages et d'engrenages qui vont permettre à l'homme de gagner facilement beaucoup d'argent... Malheur à lui. Si vous ne lui enseignez pas à se servir de cet argent, c'est l'argent qui se servira de lui et ce sera la fin de toute civilisation.

Pestalozzi.

Buts et limites de la coopération

La coopération ne procure pas seulement à ses membres des avantages d'ordre matériel, mais aussi d'ordre moral, car en même temps que la diminution du coût de production et l'assainissement du marché elle tend à remplacer l'esprit de concurrence par l'esprit d'entraide et travaille à l'éducation des coopérateurs.

Sur le plan général, elle peut devenir un précieux élément d'équilibre social.

Si intéressant que soit le mouvement coopératif, il comporte cependant des risques, celui par exemple de substituer à l'égoïsme individuel, un égoïsme de groupe qui aboutirait à une certaine prolétarianisation des masses rurales. Il faut aussi que le mouvement coopératif sache s'interdire d'empiéter sur d'autres communautés naturelles ou d'évincer des professions complémentaires dans la vie sociale.

Quelle conception doit-on se faire de la coopération? Doit-elle être un libre groupement des intéressés, mettant en commun capital, travail, produits et sepliant ensemble à une discipline spontanément consentie ou, au contraire, en fera-t-on un cadre obligatoire que devront utiliser les producteurs assujettis à des règlements minutieux, décidés en dehors d'eux?

En principe, il faut éviter toute contrainte mais plutôt convaincre et éduquer. Il faut également avoir recours le moins possible à l'Etat, au crédit de l'Etat, lequel appelle nécessairement un contrôle officiel qui est une porte ouverte aux ingérences dans le domaine professionnel. Les coopérateurs doivent comprendre qu'ils ont à faire eux-mêmes un effort et ne pas tout attendre des subsides de l'Etat, s'ils veulent maintenir l'indépendance de leurs organismes professionnels.

Faut-il maintenant donner la préférence aux petites ou aux grandes coopératives? Cela dépend des circonstances, de la région et surtout de l'objet de la coopération envisagée. Les coopératives de services pourront être plus facilement circonscrites à un groupe limité, tandis que les coopératives d'achat ou de vente doivent nécessairement comporter un volume d'affaires plus considérable afin de pouvoir lutter avec les fabricants, défendre les marchés et trouver de nouveaux débouchés. La formule des petites coopératives, lorsqu'elle est viable, paraît préférable en soi, mais il est des cas où seules les moyennes ou grandes coopératives

semblent pouvoir donner satisfaction. Des raisons analogues décideront pour savoir si la grande coopérative doit être décentralisée ou, au contraire, les petites coopératives centralisées en Unions.

B.

Choses et autres

La fin d'une Caisse d'épargne. — La « Caisse d'épargne du district d'Aigle » vient de décider sa liquidation, en remettant ses actifs et passifs à la Caisse d'épargne cantonale, respectivement au Crédit foncier vaudois. Cette Caisse d'épargne avait été fondée en juillet 1835, suivant la création d'une dizaine de Caisses d'épargne semblables dans le canton.

Venant après d'autres déjà, la disparition de cet institut, après une belle activité de 113 ans, est fort regrettable. Elle montre une fois de plus qu'ensuite du mouvement de centralisation financière qui s'opère, une Caisse locale ne peut vivre et se maintenir à la longue qu'en faisant partie d'une organisation nationale adéquate disposant d'un office fiduciaire et d'une Caisse centrale autonome, une organisation qui a un intérêt direct à l'existence, au développement constant et à la prospérité des Caisses fédérées comme c'est le cas par exemple pour l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

La circulation fiduciaire. — A la fin de 1948 la circulation fiduciaire en Suisse atteignait 4,5 milliards de fr. En ce qui concerne la proportion des différentes coupures, celle des billets de banque de 100 fr. s'est de nouveau considérablement accrue en 1948. La demande de grosses coupures s'est à son tour renforcée vers la fin de l'année; en revanche le besoin de petites coupures n'a guère augmenté. En moyenne annuelle, les billets de 100 fr. constituaient 47 %, ceux de 500 et 1000 fr. 34 % et les coupures nominales inférieures à 100 fr. 19 % de la circulation fiduciaire.

L'apparition répétée en Suisse de billets falsifiés provenant de l'étranger a causé, dans la circulation monétaire des troubles fâcheux auxquels les autorités de la Banque nationale vouent toute leur attention.

Un déficit de 5,8 millions de francs. — Les adhésions au concordat de la **Compagnie viticole de Cortaillod S.A.** s'étant révélées nettement insuffisantes, il semble bien que, désormais, la faillite de cette importante entreprise qui a joué un rôle considérable dans le vignoble neuchâtelais et dont la déconfiture sera lourde de conséquences, est inévitable. Selon un état de la situation établi au 30 septembre 1948, le total des passifs s'élève à Fr. 8,87 millions et celui des actifs à Fr. 3,09 millions. Le solde passif atteint donc le montant de Fr. 5,78 millions, y compris Fr. 2,2 millions environ de cautionnements auxquels il ne sera peut-être pas fait appel. En résumé on a tout lieu de croire que les créanciers feront une perte de l'ordre de 80 %. En face de cette situation, les viticulteurs neuchâtelais, créanciers de cette entreprise, envisagent de créer une commission chargée d'étudier la possibilité de former une coopérative qui rachèterait le matériel et les immeubles.

Qui détient les actions de la Banque nationale ? — Au 31 décembre écoulé, le capital social de la Banque nationale suisse — 50 millions divisés en 100.000 actions de 500 francs chacune, dont 50 % versés — se trouvait réparti entre 7119 actionnaires particuliers possédant ensemble 45,552 actions,

alors que 23 cantons et demi-cantons possédaient 38,454 actions et 27 banques cantonales 15,994. On constate donc que le 54,45 % du capital social appartient aux cantons et aux banques cantonales et le 45,55 % à des actionnaires particuliers.

Cette proportion peut être qualifiée d'heureuse et correspond au surplus parfaitement à la structure fédéraliste du pays où l'influence des cantons doit demeurer prépondérante. Elle réduit, d'autre part, à néant les critiques faites périodiquement dans certains milieux où l'on regrette que notre établissement central de crédit ne soit pas entièrement étatisé. Au contraire, il faut se féliciter du système mixte actuellement en vigueur et bien se garder d'y porter atteinte. Il est intéressant, en outre, de relever que 11 actionnaires particuliers seulement possèdent plus de 200 actions et 24 de 101 à 200 actions. Par contre, 2431 actionnaires possèdent chacun 1 action, 1922 chacun 2 actions et 1441 de 3 à 5 actions. Comme on le voit, les actions de la Banque nationale sont judicieusement réparties dans tous les milieux de la population.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

La détente qui s'est produite dès l'automne dernier sur le marché de l'argent s'est non seulement maintenue mais accentuée même au cours des premiers mois de cette année. Les avoirs en compte de virement à la Banque nationale qui étaient de 959 millions au 31 décembre ont augmenté à 1734 millions au 15 mars en dépit du remplacement des capitaux mobilisés par les banques au tournant de l'année pour les décorations classiques de leurs bilans. Cette amélioration de la situation semble toutefois résulter davantage des fonds étrangers qui se réfugient en Suisse et du déblocage de produits d'exportation que de la formation de nouveaux capitaux indigènes, stables. Certes, les bilans des établissements de crédit ont augmenté à fin 1948 mais exception faite des grandes banques commerciales, la progression résulte souvent moins de l'afflux de fonds du public que du recours aux capitaux des centrales de lettres de gage, du fonds de l'AVS ou d'autres fonds similaires. En effet, on doit constater que malgré les bons revenus du travail national, l'épargne privée subit un alarmant ralentissement. Dans ces circonstances, il est possible que l'amélioration de la liquidité ne soit que passagère.

Cette évolution a présentement pour effet, en vertu de l'immuable loi de l'offre et de la demande, d'enrayer le mouvement de hausse des taux déclenché l'an dernier, plus encore, de créer déjà un certain revirement. Les grandes banques et après elles déjà plusieurs banques régionales qui avaient porté le taux de leurs obligations à 3 ½ % sont revenues au type de 3 ¼ % ; on en est même

ici ou là à regretter les petites améliorations de taux concédées aux épargnants. Dans le secteur des taux débiteurs, il y a parallèlement, en ce moment, un certain flottement. Les banques ayant dû payer des taux plus élevés pour obtenir de l'argent ou recourir même à des emprunts coûteux lors du resserrement du marché de l'an dernier, s'étaient vues contraintes à hausser également leurs taux débiteurs, en appliquant le 3 ¾ % d'abord aux nouveaux prêts hypothécaires puis ensuite aussi aux anciennes affaires. Actuellement les banques de 14 cantons, avec l'établissement officiel en tête, appliquent de nouveau le 3 ¾ % à tous les débiteurs, taux que Fribourg et Valais n'ont du reste jamais abandonné. Seuls quelques anciens établissements de crédit foncier disposant de capitaux bon marché en suffisance et d'importantes réserves ont tenu le coup en maintenant le 3 ½ % pour les anciennes affaires. Il va sans dire toutefois que si les circonstances et l'évolution du marché en cours d'année justifient un retour du taux premier rang à 3 ½ %, les banques le feront certainement, ce qui les obligera alors nécessairement à rapporter les améliorations de taux qu'elles ont accordées aux épargnants. Le problème des taux oppose toujours les intérêts divergents des déposants et des débiteurs ; l'art est de concilier équitablement ces intérêts, aussi dignes de considération les uns que les autres.

* * *

D'aucuns réclament à grand cri et à tout prix une *politique d'argent bon marché*. Ils attendent que les Caisses Raiffeisen soient à l'avant garde de cette politique. A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de citer ici le passage suivant du rapport du Président de la Direction générale de la Banque nationale suisse lors de la dernière assemblée de cet établissement :

L'évolution des taux au cours de l'exercice écoulé a éveillé une nouvelle fois le **désir de voir s'instituer une politique d'argent bon marché**. La Banque nationale n'a jamais cessé de penser que ce sont des taux modérés et évoluant dans le calme qui servent le mieux les intérêts de l'économie suisse. Tel est le but de la politique qu'elle s'est assignée jusqu'ici et qu'elle continue de poursuivre. Elle estime qu'il serait funeste de vouloir pratiquer une politique d'argent bon marché en se souciant exclusivement des intérêts des débiteurs ou pour se conformer à une doctrine déterminée.

Il va de soi que les Caisses Raiffeisen ne peuvent pratiquer une politique personnelle de taux mais doivent s'adapter aussi aux conditions du marché général de l'argent et tenir compte des

exigences particulières de leur bilan. Elles viseront à maintenir des taux normaux, aussi stables que possible, supportables pour les débiteurs et équitables aussi pour les déposants.

L'échelle suivante peut aujourd'hui servir de base pour les taux créanciers:

Obligations : 3 % à 3 ans de terme

3 ¼ % à 5 ans de terme

(le taux de 3 ½ % sera abandonné)

Epargne : 2 ½ %

Compte courant : 1 ½ %.

En ce qui concerne les *taux débiteurs*, ils seront fixés en tenant bien compte des possibilités effectives. Le taux des prêts hypothécaires de premier rang sera, autant que faire se peut, aligné sur celui des établissements officiels cantonaux, donc 3 ¾ %, dans quelques cantons encore 3 ½ % pour les anciennes affaires. Pour les prêts hypothécaires de second rang on appliquera 4 à 4 ¼ % et pour les prêts sur cautions et engagements de bétail 4 ¼ à 4 ½ %.

* * *

L'état de liquidité accuse toutefois des différences sensibles tant au point de vue régional que de celui de la sphère d'activité des établissements de crédit. Les disponibilités se concentrent toujours plus sur quelques grandes places bancaires. De ce fait, tous les établissements n'ont pas profité dans la même mesure de la détente du marché de l'argent. C'est le cas notamment pour les Caisses Raiffeisen. Les bilans de l'exercice écoulé accusent un assez sensible ralentissement de l'apport de nouveaux capitaux du public. D'autre part, les demandes d'emprunts et de crédits se font plus nombreuses. Les importantes réserves de disponibilités sagement constituées durant la guerre se grignotent ainsi rapidement. Nombre de Caisses commencent même à manquer de fonds pour répondre à toutes les demandes d'emprunt et de crédit qui leur parviennent comme elles ont pu le faire aisément durant les années de guerre. Il est certes pénible pour ces Caisses, nous le comprenons parfaitement, de devoir refuser certains prêts, surtout lorsqu'ils sont justifiés et bien garantis. Aussi nombre de dirigeants se demandent-ils comment ils pourraient bien faire pour se procurer de nouveaux capitaux et augmenter ainsi la capacité d'action de leur Caisse.

Ce problème a fait l'objet de vives discussions lors d'une récente cérémonie d'étude organisée par l'une de nos fédérations romandes.

D'aucuns demandèrent, à cette occasion, si l'Union ne pouvait pas se mon-

trer moins intransigeante et sévère sur la question de la liquidité ! C'est là naturellement quelque chose d'impossible. Le maintien d'une liquidité suffisante est non seulement un principe élémentaire et éprouvé de saine technique bancaire mais encore une stricte exigence légale. La garantie de la capacité de paiement des Caisses constitue pour la Caisse centrale une lourde charge qui justifie pleinement la perception de la petite commission calculée aux Caisses qui mettent cette garantie spécialement à contribution. Cela doit être compris et admis car il ne s'agit en réalité que d'une disposition de justice et d'équité.

D'autres considèrent également que la Caisse centrale devrait accorder plus largement des crédits aux Caisses qui manquent de fonds : l'Union ne détient-elle pas des capitaux importants de certaines Caisses, disent-ils, pourquoi ne les met-elle pas à la disposition des Caisses qui en manquent pour leur activité de prêts et crédits ? Hélas, la Caisse centrale n'est pas une banque mais seulement un office de virement, un simple réservoir de liquidité. Elle ne détient pas des capitaux susceptibles d'être investis, mais seulement des disponibilités momentanées dont les Caisses respectives entendent pouvoir disposer librement lorsqu'elles en auront besoin. L'Union trahirait la confiance de ces Caisses et compromettrait leur capacité de paiement si elle immobilisait ces disponibilités en prêts et crédits.

On fit également, d'autre part, la suggestion suivante : On parle constamment du fonds de l'Assurance vieillesse qui détient des capitaux considérables que nos sociétaires ont aidé à constituer par le paiement de leurs contributions ; ne pourrait-on pas obtenir qu'une partie de ces capitaux soient placés dans nos Caisses ? Cela n'est pratiquement pas possible, l'AVS ne faisant en principe que de grosses opérations de placement, notamment aux corporations de droit public ou institutions avec garantie de l'Etat ou aux centrales de lettres de gage.

Et ces centrales de lettres de gage. rétorqua-t-on, nos Caisses ne pourraient-elles pas recourir à leurs services ? Les capitaux de ces centrales de lettres de gage ne peuvent entrer en ligne de compte que pour les établissements pratiquant le crédit foncier sur une large échelle ; ils ne sauraient convenir à de petits instituts de la nature de nos Caisses. Ils ne peuvent pas être obtenus au détail mais seulement en mi-

gros ou en gros moyennant aliénation des meilleures garanties. Du reste de semblables emprunts sont coûteux et par conséquent pas intéressants pour un petit établissement.

Dans une de ses publications — dont nous reproduisons justement un passage dans ce numéro — le pionnier Traber fait allusion à un paysan qui laisse ses champs en friche et achète ses pommes de terre au lieu de les extraire de son propre domaine. Les Caisses qui cherchent ainsi des capitaux sur le marché extérieur ne sont-elles pas quelque peu comparables à ce bon paysan ? En effet, toutes nos Caisses, sans exception, ont encore des possibilités immenses de se procurer des capitaux dans leur propre rayon d'activité. Ces possibilités doivent être mises aujourd'hui pleinement en valeur. Les temps sont revenus où les dirigeants doivent faire de nouveau une campagne active pour réveiller la solidarité paysanne, l'esprit de communauté. Par une action d'information personnelle systématique il convient de solliciter la collaboration du public, de faire connaître la Caisse, ce qu'elle est et ce qu'elle veut. Il faut favoriser la création de l'épargne nouvelle, et son dépôt à la Caisse locale. Il y a encore de l'argent qui repose inutilisé dans des cachettes, dans les tiroirs de secrétaires. Il faut faire plus encore, il faut rapatrier au village, à la Caisse locale, pour en faire profiter directement la communauté, l'argent du village placé ailleurs. En un mot, il faut déclencher une campagne de véritable solidarité rurale sur le plan de l'épargne et du crédit. Les Caisses Raiffeisen trouveront certainement ainsi suffisamment de capitaux pour répondre aux besoins de la population en petit crédit, en crédit d'exploitation, mission primordiale que leur assignent les statuts.

Cours d'instruction dans la Fédération vaudoise

Continuant le cycle des cours régionaux de perfectionnement, la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen avait convié les caissiers et dirigeants des Caisses du Gros de Vaud à une journée d'étude, le samedi 26 février, à l'Hôtel de ville d'Echallens. 55 délégués des 16 Caisses convoquées y prirent part. La réunion fut honorée de la présence de M. Paul Bezençon, municipal, qui apporta le salut et les vœux des autorités communales d'Echallens.

Si les Caisses Raiffeisen possèdent la formule idéale d'une institution rurale

d'épargne et de crédit, si elles disposent d'une organisation excellente qui a fait ses preuves, il incombe aux organes dirigeants la grande tâche de réaliser le programme tracé par les principes qui en sont à la base. Les dirigeants doivent perfectionner constamment leur activité en vue d'une gérance parfaite et d'une prudente administration par l'accomplissement consciencieux et intelligent des mandats confiés. Ils doivent se retremper dans l'esprit des principes fondamentaux et se placer devant les tâches nouvelles nées des circonstances nouvelles. Ils doivent posséder une claire vision de leur devoir pour stimuler la vie organique de ces institutions économiques que nos populations villageoises progressistes ont voulu créer à l'effet de s'assurer la maîtrise de leur épargne et de leur crédit.

Tel est le but de ces cours et c'est ce qui a été mis en pratique dans la Fédération vaudoise. Le cycle des conférences inauguré à Villeneuve s'est continué à Moudon puis à La Sarraz pour se poursuivre à Echallens.

Après un exposé d'ouverture du président de la Fédération, *M. Maillard*, sur le rôle de la Fédération cantonale, les deux moniteurs du cours, *MM. Serex*, vice-directeur, et *Froidevaux*, reviseur, de l'Union centrale de Saint-Gall, se répartirent la matière à enseigner tirée du thème général donné : « Etude de questions pratiques d'administration et de contrôle d'une C.R. ». Y furent spécialement étudiés les problèmes ayant trait à la tenue du ménage intérieur de la Caisse, à l'activité propre de chaque Conseil, aux questions courantes de droit administratif, à la révision de l'Union suisse et enfin au marché monétaire et à la liquidité.

L'attention soutenue et la grande part prise par les participants dans la discussion toujours nourrie et vivante ont démontré l'intérêt des dirigeants aux problèmes qui font l'objet de leurs préoccupations journalières à la tête de nos institutions d'autofinancement. Les débats s'amorcèrent et s'étendirent principalement sur la question de la liquidité face aux prescriptions de la loi sur les banques, sur la compensation des capitaux et les taux d'intérêts. On parla encore de la qualité personnelle du sociétariat, du droit du cautionnement, de la tâche imposée aux caissiers comme percepteurs bénévoles des contributions fédérales. Priront successivement la parole : *MM. Schupp* (Echallens), *Jorand* (Bottens), *Magenat* (Vuarrens), *Billaud* (Orzens), *Clavel* (Oulens), *Bolo-*

mey (Goumoëns-la-Ville), *Roulin* (Fey), etc.

Le cours d'Echallens eut un succès complet comme ses devanciers. L'initiative prise par la Fédération rencontre partout le même intérêt et l'on peut attendre le même résultat dans la région du nord du canton que les instructeurs ambulants ont encore à visiter pour clore la série des rencontres régionales. De telles journées de travail sont aussi l'occasion d'heureux contacts entre pionniers de la même région, contacts qui resserrent les liens naturels d'amitié et avivent le sentiment supérieur du don de soi pour le bien commun par la Caisse Raiffeisen. Fx.

Une séance d'étude également à Genève

L'évolution économique et financière d'après guerre remet particulièrement en valeur l'importance et la nécessité des Caisses *locales* d'épargne et de crédit. Nous assistons aujourd'hui à une concentration toujours plus accentuée des moyens financiers dans les mains des grandes entreprises anonymes ou de l'Etat centralisateur. Cette évolution est particulièrement défavorable à l'économie rurale. Les Caisses Raiffeisen peuvent et se doivent de lutter contre ce mouvement. Elles le feront en favorisant *l'épargne individuelle* qu'elles feront travailler sur place surtout au profit du *petit crédit*, du crédit personnel ; elles rassembleront, coordonneront les forces vives de nos villages, s'attacheront à renforcer ainsi l'économie communale ; elles œuvreront en quelque sorte en faveur du maintien d'une Suisse économique fédéraliste comme elle l'est politiquement.

Ces principes directeurs doivent guider, éveiller, stimuler aujourd'hui l'activité des raiffeisenistes. Le mouvement raiffeiseniste genevois, avec une Caisse, une tête de pont, bientôt dans chaque village et particulièrement bien fondé pour réaliser ce programme qui correspond du reste aux aspirations naturelles de la population. Il l'a fait du reste déjà avec succès. Genève compte aujourd'hui 36 Caisses avec 1732 sociétaires. La somme globale des bilans au 31 décembre 1948 a atteint Fr. 13,6 millions, accusant une augmentation de Fr. 414,000 soit de 3,13 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires a été également important puisqu'il a atteint Fr. 35,5 millions. Ce résultat est fort réjouissant

et encourageant, et les raiffeisenistes genevois sont décidés à mettre tout en œuvre pour augmenter la capacité d'action de leurs institutions.

Pour que les dirigeants soient à même de bien remplir les tâches et d'assumer les responsabilités qui leur incombent, il est certainement utile qu'ils soient tenus — qu'ils se tiennent eux-mêmes aussi — au courant de l'évolution de la vie économique, administrative et juridique. C'est là certes avant tout le rôle des assemblées ordinaires de la Fédération. Mais la liquidation des affaires administratives, les rapports sur les problèmes d'ordre général ainsi que les officialités absorbent presque toujours entièrement le programme de ces assemblées. Aussi le comité de la Fédération avait-il pris l'initiative d'organiser une fois, à titre d'essai, *une séance spéciale d'information et d'étude* en vue de la libre discussion des problèmes que pose la bonne et sûre administration des Caisses locales.

Cette séance eut lieu le 5 mars à Genève. Elle connut le succès puisque 70 caissiers et membres des comités y prirent part. Ce fut un véritable forum, une foire aux idées et aux renseignements. Une discussion positive, toujours franche et courtoise, permit à chacun d'émettre des vœux, de faire des suggestions, de poser des questions et d'y répondre... de faire des critiques aussi. C'est du choc des idées et des conceptions que jaillit la lumière, c'est en s'expliquant, en s'instruisant réciproquement qu'on se facilite la tâche et qu'on rend notre œuvre raiffeiseniste toujours plus aisée et plus agréable, toujours plus intéressante, toujours plus féconde aussi. *M. Dusseiller*, président de la Fédération dirigea les débats avec l'autorité et l'habileté qu'on lui connaît. Il était assisté de *M. Serex*, vice directeur de l'Union et de *M. Bücheler*, reviseur attiré des Caisses genevoises, fonctionnant comme experts. Les problèmes soulevés furent aussi nombreux que variés. On traita du marché de l'argent, des taux d'intérêts, de la liquidité, des possibilités pour les Caisses d'augmenter leur capacité d'action, de l'octroi des crédits, des méthodes de révision, des particularités fiscales et hypothécaires genevoises ainsi que de nombreuses diverses questions de gestion interne. Nous nous proposons de revenir, à l'occasion, sur l'une ou l'autre des suggestions de portée générale formulées.

Cette réunion a certainement atteint le but visé, encore que d'aucuns aient

considéré que les débats sur certains problèmes de politique générale aient absorbé trop de temps au détriment de l'information pratique de détail. Il s'agissait d'un essai. La formule adoptée s'est toutefois certainement avérée heureuse et en félicitant le comité fédératif de son initiative, nous émettons l'espoir qu'il récidivera au cours des années. Pour ce qui le concerne, le chroniqueur avoue avoir tiré des débats d'utiles enseignements, car s'il connaissait peut-être la lettre de certains problèmes genevois, il a eu l'occasion de s'imprégner de leur véritable esprit. S.

Nouvelles des Caisses affiliées

HAUTEVILLE (Fribourg)

La Caisse Raiffeisen de ce petit et sympathique village de la Gruyère a été constituée en 1924 sur l'initiative et à la suite d'une conférence de M. l'abbé Raemy de Morlon. Sans grand enthousiasme de la part des hommes, paraît-il, et ce ne serait que grâce à l'intervention énergique d'une femme... Mme Pipoz, que ces Messieurs se décidèrent finalement à aller de l'avant. Ils n'ont certes pas eu lieu de s'en repentir...

Au cours de son dernier quart de siècle d'existence et d'activité, cette institution a en effet rendu d'inappréciables services. La valeur et les mérites d'une Caisse Raiffeisen ne se mesurent pas uniquement à l'importance de ses chiffres d'affaires. A Hauteville certainement moins qu'ailleurs encore. Dans cette petite commune, la population n'est pas riche; elle a été durement éprouvée par la crise agricole des années 1930-1933, à tel point que plusieurs familles ont dû être mises au bénéfice des dispositions légales en faveur des paysans obérés. La Caisse vécut alors des jours pénibles. Elle les surmonta grâce à la clairvoyance, à la vigilance et au dévouement de ses dirigeants, ainsi qu'à l'aide de l'Union. Stimulant l'esprit de résistance personnelle, de solidarité et d'entraide, la Caisse a donné alors du courage aux paysans dans la gêne, les aidant et leur donnant l'espérance de jours meilleurs. Depuis cette dure période un bel esprit chrétien et véritablement raiffeiseniste anime les membres et les dirigeants. Ayant consolidé ainsi sa situation, la Caisse a maintenant de belles perspectives d'avenir.

La 25e assemblée du dimanche 13 mars 1949, à laquelle assistaient tous les membres a été une expressive manifestation de la vitalité actuelle de l'institution. Sous la présidence de M. Jos. Duffey (direction) et de M. Ferréol Passaplan (surveillance) les affaires administratives ont été normalement et promptement liquidées. Le caissier, M. S. Viloz, instituteur, a présenté les comptes et d'imaginés rapports sur l'activité déployée par la Caisse pendant ses premiers 25 ans d'existence. Trois membres fondateurs et qui font partie des organes dirigeants depuis le début, MM. Duffey, Ferréol Passaplan et Louis Marcuet ont reçu un diplôme d'honneur en témoignage de vive reconnaissance pour les services rendus. Au nom de la Fédération de Fribourg romand, M. Louis Pasquier, de Sâles, a exprimé à la Caisse jubilaire la sympathie des Caisses sœurs du canton. L'Union suisse avait également tenu à présenter ses félicitations aux raiffeisenistes d'Hauteville et a rendu hommage à leur bon esprit de collaboration. Dans une allocution de circons-

tance, son délégué officiel, M. Bücheler, reviseur, souligna l'importance de notre mouvement et la haute portée de nos principes pour le bien-être matériel et social du village paysan. M. l'abbé Dénervaud, premier caissier et M. le curé Chillion ont vivement encouragé les sociétaires à redoubler d'efforts en vue d'augmenter la capacité d'action de la Caisse, car il est nécessaire aujourd'hui de serrer les rangs autour des hommes et des institutions qui se réclament des constantes de notre patrie suisse, démocratique et fédéraliste.

La société de chant, sous la direction de M. Viloz, charma l'assistance par des productions du folklore gruyérien et donna ainsi à cette manifestation si bien réussie un caractère de véritable fête villageoise.

-ch-

GENTHOD-BELLEVUE (Genève)

Au soir du jeudi 24 février, la Caisse de crédit mutuel de Genthod-Bellevue tenait, au restaurant de Creux-de-Genthod, sa 8e assemblée générale annuelle, en présence de 36 personnes, sociétaires et amis, dont 3 dames.

Après la lecture du P.-V., concis et précis, de la dernière assemblée, dû à la plume alerte du secrétaire du Comité de direction, M. H. Baumard, le président souhaite, entr'autres, la bienvenue au représentant de la municipalité de Genthod, M. Ch. Wirth, et remercia M. V. Gauthier, conseiller municipal de cette commune et banquier, de sa précieuse collaboration à cette assemblée en voulant bien nous entretenir, en fin de séance, de ses souvenirs des Etats-Unis d'Amérique.

Dans son rapport présidentiel, M. E. Girardet, sut captiver son auditoire par une relation exacte de la situation générale actuelle et de celle de notre Caisse en montrant l'essor nouveau de celle-ci au cours de 1948. Son bilan, en effet, s'est accru de Fr. 25,000 et totalise Fr. 313,091.50 et ses réserves se montent à Fr. 6,942.60. Il souligna en particulier l'action conjointe avec la commune de Genthod par l'octroi à chaque nouveau-né d'un carnet d'épargne au montant initial de Fr. 25. Après que le caissier, M. J. Denham, eut commenté les comptes présentés et remercié les débiteurs de leur ponctuel paiement de leurs intérêts (aucun en retard), il fit un appel à l'esprit d'épargne qui seul crée l'indépendance de chacun (149 carnets). Le président du Conseil de surveillance, M. J. Aigroz demanda à l'assemblée l'approbation de ces comptes se soldant par un bénéfice de Fr. 1,302.30, après attribution d'un intérêt de 4% aux parts sociales et tint à remercier avec chaleur ceux qui avaient été à la tâche.

Puis, pendant que l'on dégustait les consommations offertes par la Caisse, M. Gauthier sut avec aisance et modestie égrener ses souvenirs des différents séjours qu'il fit en U.S.A., notamment celui qui eut lieu pendant la guerre alors qu'il était envoyé par la Confédération. Il nous dépeignit la vie de la cité new-yorkaise, le caractère de l'américain, bon enfant et jovial, mais parfois dur en affaires. Causerie fort instructive et vivement appréciée faisant ressortir surtout le lien qui unit ce grand peuple au nôtre par leur commun et fidèle attachement à ce plus grand bien: la liberté. D.

ORVIN (Jura bernois)

La Caisse de notre village a tenu le 27 février dernier sa 11e assemblée générale. Avec ses 60 membres notre petite banque se paie le luxe d'un roulement de Fr. 908,000 et son bilan atteint Fr. 267,600.—. Le bénéfice de Fr. 1669.18 ajouté à la réserve existante forme aujourd'hui un capital de

Fr. 7521.38. L'ascension est réjouissante et constante et réjouit ceux qui travaillent depuis tant d'années à l'expansion de notre Caisse.

C'est les conclusions que l'on tire des rapports fort intéressants et complets que présentèrent successivement MM. W. Auroi président, J. Mottet caissier et le président du Conseil de surveillance M. P. Villard.

Tous ces chiffres du bilan furent commentés, ensuite de quoi les comptes de l'exercice furent adoptés à l'unanimité. Après le paiement du dividende proposé, on entendit les remerciements d'usage.

M. le pasteur Giaucque, qui nous honorait de sa présence, nous exprima la gratitude de la paroisse pour les efforts que nous avons fournis jusqu'ici pour le désendettement de notre population. En termes bien sentis il émit le vœu d'un développement constant.

Nous sommes heureux d'avoir des appréciations si flatteuses en dehors de nos membres. A notre tour nous formons le vœu qu'à force de persévérance nous inciterons la municipalité à suivre l'exemple de la bourgeoisie et de la paroisse qui utilisent nos services depuis longtemps.

Et vous raiffeisenistes! sachez qu'il ne suffit pas d'être membres de notre Caisse mais qu'il faut par une propagande de tous les jours intéresser d'autres citoyens au noble but que nous poursuivons. Agriculteurs, artisans d'Orvin, ne laissez pas subsister des créances ou des dettes de toutes natures, dans divers établissements. Profitez des conditions avantageuses de notre Caisse. Ensemble nous œuvrerons pour redresser votre situation compromise par les événements. JAM.

HEREMENCE (Valais)

Une des plus importantes institutions économiques de la commune d'Héremence, la Caisse Raiffeisen, a tenu son assemblée générale dimanche 13 mars 1949.

Le président M. F. Mayoraz ouvrit l'assemblée par des souhaits de bienvenue et salue la belle participation: plus de 150 membres se serraient les coudes dans notre salle des séances. Il fut également tout heureux de pouvoir saluer spécialement M. Puipe président de la Fédération du Valais romand et le remercia sincèrement d'avoir bien voulu se déplacer pour apporter sa parole jusque dans nos vallées de montagnes. Il eut également une pensée pour les quelques membres décédés dans le courant de l'exercice et invita l'assemblée à se lever pour honorer leur mémoire. Il fit remarquer que l'exercice 1948 a été pour notre Caisse une étape de progrès puisque son bilan est en augmentation et atteint Fr. 930,000.—. Le mouvement général a augmenté d'environ Fr. 100,000.— par rapport à l'année 1947 et atteint le chiffre de Fr. 1,904,000.—. La réserve se monte à plus de Fr. 35,000.—. Les dépôts de l'année ont permis de faire face à toutes les demandes de prêts et crédit. La Caisse a rempli ainsi son rôle coopératif par ses propres moyens, grâce à la solidarité et à l'entraide villageoise bien comprises.

La lecture du protocole de la dernière assemblée n'a pas donné lieu à des observations. Les rapports successifs du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance soulignèrent la bonne marche de la Caisse et l'assemblée approuva les comptes par acclamations. Ces différents rapports lancent de pressants appels aux membres et surtout à la jeunesse villageoise, les engageant à pratiquer encore mieux l'épargne en observant la fameuse consigne donnée par le grand philanthrope Traber: que l'argent du village reste au village et que chacun, par lui-même, con-

tribue à la prospérité et à la bonne harmonie de la communauté en apportant son appui moral et son concours financier, cela pour le bien de tous et de chacun. La parole fut enfin donnée à M. Puippe. Dans une fameuse péroraison le président de la Fédération du Valais romand montre la merveilleuse évolution économique que le monde a subie durant ces derniers 40 ans. Evolutions qui ont créé des conjonctures sociales et morales nouvelles, nous plaçant à un tournant dangereux. M. Puippe nous met spécialement en garde contre les forces néfastes de l'athéisme moderne bouleversant tous les droits et toutes les conceptions. Il souligne la nécessité de renforcer les forces religieuses qui doivent défendre notre civilisation. Si nous faisons notre devoir de citoyen et de chrétien, dit l'orateur avec force, la balance penchera en notre faveur. Ces belles paroles, de toute actualité, ont visiblement ému l'assistance qui les a approuvées par de chaleureux applaudissements.

L'assemblée se termina par une agréable partie récréative après laquelle M. le président ne négligea pas le souvenir de nos membres défunts grâce auxquels notre Caisse fut fondée.

Nos meilleurs compliments vont aux membres de nos deux Conseils pour le dévouement dont ils font preuve. A.

BOUDEVILLIERS (Neuchâtel)

Notre Caisse a tenu son assemblée générale, clôturant le 11^e exercice, le samedi 5 mars, au collège de Boudevilliers, sous la présidence de M. James Jacot, président.

Les comptes et bilan de 1948 sont présentés par M. James Jacot président et M. Hermann Guyot caissier. De réjouissants progrès ont été enregistrés en 1948. C'est ainsi que le nombre des membres se trouve renforcé de 8 nouveaux adhérents et passe à 62 membres. La somme du bilan a fait également un bond d'environ Fr. 70,000.—, ce qui le porte à près du demi-million avec un mouvement de fonds d'environ Fr. 1,400,000.—, en 1403 opérations. Le nombre des livrets d'épargne en augmentation de 49, grâce à l'épargne scolaire introduite chez nous depuis environ une année, passe à 272 englobant plus de Fr. 310,000.— de dépôts. De nouveaux prêts ont ainsi pu être accordés à nos membres.

M. Claude Vaucher, président du Conseil de surveillance présente ensuite le rapport-conclusions de l'exercice 1948.

L'assemblée approuve et adopte les comptes et bilan de 1948, tels qu'ils sont présentés, c'est-à-dire, en portant aux réserves le bénéfice de Fr. 1200.— environ, après paiement aux parts sociales d'un intérêt de 4 % brut.

La soirée se termine par la projection de films d'ascensions et excursions dans les Grisons, qui ont bien intéressé l'auditoire. Une fois de plus nous constatons que la Caisse a la confiance de la population et qu'elle rendra toujours des services plus appréciés. En avant pour la douzième année ! G.

LA BREVINE (Neuchâtel)

Samédi après-midi 5 mars, l'assemblée générale de notre Caisse groupait une cinquantaine de sociétaires sous la présidence de M. Albert Steudler, président.

Dans son rapport annuel qui était en même temps une revue rétrospective de la vie de notre Caisse qui a 10 ans, le président rappela les noms des vingt citoyens qui, le 4 mars 1939, décidèrent sa fondation et constituèrent les organes de direction. De ces vingt citoyens, trois sont décédés, quatre ont quitté la localité, se sont remis à l'œuvre dans leur nouveau domi-

cile et y ont repris du galon (notre ami Alfred, par exemple).

Les débuts furent bien modestes, la guerre éclatait en septembre 1939 et semblait vouloir briser l'essor de la jeune institution. Il n'en fut rien et les chiffres ci-après en sont un témoignage éloquent. (Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1948 comparés à ceux de 1939). Sociétaires : 21 (119). Chiffre du bilan : 18,995 francs (608,282 francs). Mouvement général : 51,543 francs (1,131,287 francs). Réserves : 3 fr. 60 (6587 francs).

Basées sur des principes éprouvés, les Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen) ont déjà rendu d'appréciables services et sont appelées à jouer un rôle bienfaisant tant pour les débiteurs que pour les créanciers, et c'est avec impatience que les milieux raiffeisenistes attendent le développement d'une motion déposée au Grand Conseil en décembre 1945 par le caissier de La Brévine, demandant au Conseil d'Etat d'inscrire les Caisses de crédit mutuel dans la liste des établissements autorisés à recevoir les fonds pupillaires et communaux.

Après que le président du Conseil de surveillance eut présenté son rapport, les comptes 1948 furent adoptés et l'intérêt de la part sociale payé.

Ensuite, une modeste collation fut offerte à l'assemblée ; modeste, certes ! mais combien appréciée et qui fit dire à un de nos sociétaires (le plus imposant) : une fois encore les absents ont eu tort. *

LES PONTS-DE-MARTEL (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen a tenu sa douzième assemblée générale, avec une forte participation, mardi soir 22 février 1949, sous la présidence de M. Jean Zmoss président.

Dans son discours d'ouverture bien nourri, le président se réjouit du succès obtenu durant l'exercice 1948.

M. Samuel Randin secrétaire donne lecture du procès-verbal et le président présente le rapport du Comité de direction, un volume de 10 grandes pages, bien applaudi. Il se réjouit de la prospérité des 880 Caisses de crédit mutuel suisses. Il regrette que les importants problèmes mondiaux ne soient pas encore résolus. Il relate le Centenaire du canton et le Centenaire de la Constitution fédérale. Ensuite il parle de l'année agricole qui n'a pas été très bonne et le rapporteur recommande l'épargne.

Parlons de l'activité de la caisse : 9 nouvelles admissions ont porté l'effectif des membres à 104. Le bilan au 31 décembre 1948, en augmentation de Fr. 213,000.—, totalise Fr. 1,140,000.—. Le roulement dépasse légèrement Fr. 2,300,000.— en 1410 opérations. L'exercice est couronné de succès avec un bénéfice net de Fr. 5,695.85 qui versé au fonds de réserve porte celui-ci à Fr. 26,528.—. Les taux d'intérêts ont subi une légère hausse.

Le président parle encore de l'activité du Comité, soit des séances, revision de caisse et délégations. 16 prêts et crédits ont été accordés pour Fr. 180,000.

La Caisse Raiffeisen a sa raison d'être, depuis que ces institutions d'entraide et de solidarité existent, les banques appliquent des conditions plus favorables qu'autrefois, et tout cela sont des avantages substantiels dont bénéficie notre communauté rurale.

Pour terminer, le président remercie tous les collaborateurs, les déposants et ses collègues de l'administration et forme des vœux pour la prospérité de la Caisse selon la bonne devise coopérative « l'union fait la force ».

Le dévoué caissier M. Ulysse Benoit donne un intéressant rapport très détaillé des comptes et bilan et se recommande pour toute opération de caisse en deman-

dant aux sociétaires de faire de la réclamation pour de nouveaux membres.

A son tour M. Auguste Haldimann, président du Conseil de surveillance donne lecture du rapport très intéressant du dit Conseil, en examinant tous les comptes présentés ; tous les chiffres correspondent avec les livres comptables. Les prêts sont bien garantis, de sorte que l'argent confié à la caisse est bien placé. Sur sa proposition les comptes sont adoptés.

Aux nominations statutaires, le président et le secrétaire du Comité de direction, le caissier et au Conseil de surveillance M. John Perret (fils), tous sortant de charge, sont réélus pour une nouvelle législature de 4 ans.

Dans les divers le président donne différents renseignements sur la Caisse d'assurance du bétail qui n'a pas pu se constituer dans la commune, ce qui aurait beaucoup favorisé les prêts contre garantie de bétail.

Des renseignements sont donnés sur le Congrès suisse et sur l'assemblée générale de la Fédération cantonale neuchâteloise ; nous espérons toujours que notre Conseil d'Etat donnera l'autorisation aux Caisses Raiffeisen de recevoir des fonds pupillaires, communaux et d'églises. Si la chose ne peut pas se réaliser avant les votes du gouvernement, nous espérons qu'il sera choisi des hommes de justice et que nous obtiendrons le succès dans la nouvelle législature.

Pour donner un peu d'attrait à notre assemblée, nous avons demandé M. Noldy Thiébaud qui nous a fait voir quelques-uns de ses beaux films de chez nous. Chaque participant eut beaucoup de plaisir et à 22 heures 30 chacun rentrait dans son foyer. Un sociétaire.

Note de la Rédaction

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la publication de plusieurs comptes rendus de manifestations jubilaires ou d'assemblées générales ordinaires. Nous nous en excusons auprès de nos aimables correspondants.

Pensée à méditer

« Quand tout est étatisé, de l'école primaire à l'université, toute la culture, l'assistance, l'organisation des loisirs pour la jeunesse et les adultes, et finalement l'économie, il ne reste plus de place pour une communauté et une civilisation libres. L'Etat tient tout dans sa main, il dispose avant tout des moyens matériels et de l'argent ; lui seul est riche et tout puissant ; l'individu et les groupements libres sont si bien ligotés par l'Etat qu'ils en perdent le souffle et finissent par se résigner. C'est l'Etat totalitaire sur la base démocratique et l'aboutissement vraisemblable de cette évolution serait la dictature naissant du suicide de la démocratie formelle. »

Prof. Emile Brunner.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Le Casse rurali ticinesi nel 1948

I conti annuali, rimessi all'Unione Centrale nel corso di febbraio registrano risultati oltremodo soddisfacenti.

Su tutta la linea si sono palesati progressi rassicuranti.

Tre nuove fondazioni — Montecarasso, Vezia e Canobbio — rafforzarono la schiera delle Casse rurali in attività nel cantone Ticino, portando il numero delle nostre affiliate ticinesi a 14.

La somma totale dei bilanci ammonta a 2,483,923.37 franchi (2,028,781.12 nel 1947), mentre il movimento generale salì a 5,651,434.05 fr.

Le voci «cassa di risparmio» e «libretti di deposito» figurano in bilancio con un aumento di 227,564.70 franchi, risp. 43,592.95, complessivamente con quasi 1,5 milioni.

Considerevole fu pure l'aumento della voce «obbligazioni» la quale a fine esercizio ammontava a 169.000.— contro 68,500 al 31.12.1947.

Questo incremento è degno di particolare rilievo in quanto testimonia in modo sicuro e rassicurante l'esistenza nella popolazione rurale ticinese di uno sano spirito di previdenza; quest'ultimo assume ancora maggior valore se si considerano i numerosi fattori di natura psicologica e materiale che troppo sovente sembrano possano distogliere dal risparmio.

Fra le attività, la parte del leone spetta agli investimenti ipotecari, i quali con ben 848,973.85 franchi assorbito circa 1/3 degli averi.

Gli averi a vista (cassa, conto corrente a vista presso l'Unione Centrale) si aggirano sui 200 mila franchi.

Il servizio interessi ed ammortamenti s'è svolto senza particolari difficoltà. Salvo poche eccezioni, i debitori hanno fatto fronte ai loro impegni con rallegrante puntualità.

Esigendo regolari quote di ammortamento le Casse rurali favoriscono pure lo sdebitamento dei propri soci, contribuendo quindi in modo positivo al risollevarlo materiale — ed indirettamente quindi anche quello morale — delle nostre popolazioni campagnuole.

Alle cifre surricordate non si deve però attribuire valore esclusivamente matematico.

Non si deve dimenticare che il movimento raiffeisenista ticinese ha realizzato solo uno dei suoi primi modesti successi.

Molto resta ancora da fare.

L'effettivo dei membri e dei depositanti a risparmio, limitato ancora a circa

600, risp. 900, rappresenta in prevalenza il gruppo degli iniziatori, dei promotori della causa raiffeisenista locale.

Numerosi comuni sono ancora privi di simili istituzioni. Sarà quindi compito di ogni singolo dirigente, di ogni simpatizzante delle Casse attualmente in attività, di propagare viepiù questa nuova idea sociale-economica.

Ognuno dovrà farsi un dovere di diffondere — anche nei comuni vicini — il principio del mutuo aiuto e della collaborazione, condensati nell'idea raiffeisenista.

I risultati non si faranno attendere; la popolazione rurale ticinese saprà trarne vantaggi assai lusinghieri per il bene del paese!

Mutuo e Credito Ipotecario

All'occasione delle revisioni capita sovente di dover esigere il rapporto di una partita figurante fra i conti correnti, sotto il capitolo dei conti debitori, dato che la rispettiva garanzia prevede un determinato e distinto rapporto debitorio.

Naturalmente l'osservazione del revisore dà motivo a malcontento o magari a qualche risentimento nei confronti del notaio stato incaricato di redigere l'atto pubblico. Occorre però tenere presente che il notaio eseguisce l'ordine ricevuto dalla Cassa, senza essere tenuto ad accertarsi se i dettagli dell'atto rispondono alle disposizioni interne della creditrice.

Attiriamo quindi l'attenzione dei dirigenti delle nostre affiliate sul fatto che per la **concessione di crediti in conto corrente con garanzia ipotecaria** occorre domandare al notaio la rogazione di un'**ipoteca massimale**, cioè per l'importo del credito maggiorato dell'importo degli interessi, provvigioni e spese per 3 anni, importo aggirantesi sul 10—15% del capitale.

In simili casi l'ammortamento e la relativa scadenza o quella degli interessi non figurerà nelle disposizioni dell'atto.

Gli interessi — per esempio — verranno calcolati e **capitalizzati semestralmente**.

Occorrerà quindi sorvegliare da vicino simili posizioni. Non si potrà mai sborsare il cento per cento dell'ammontare indicato nel titolo, in quantochè bisogna considerare un margine minimo a salvaguardia di eventuali interessi correnti, spese, commissioni, ecc.

Per i **prestiti a termine**, per contro, si esigerà la consegna di un atto di **mutuo ipotecario**, fissando in esso l'ammontare del capitale, l'interesse, l'ammortamento e le relative scadenze.

Gli interessi del mutuo **non potranno** venir capitalizzati; essi dovranno invece venire **regolarmente pagati** dal debitore.

Sovente viene pure affermato che l'atto di mutuo ipotecario costituisce una garanzia a se e dovrebbe quindi poter pure servire come tale per partite di debito in conto corrente.

Questa opinione è però considerata inammissibile.

La garanzia ipotecaria **diminuisce contemporaneamente** al debito.

Ogni ammortamento, ogni rimborso di capitale, effettuato su una partita di mutuo — o conto debitore a termine — ha quale conseguenza la corrispondente diminuzione della **garanzia** che lo assiste.

Supponiamo un debito iniziale di Fr. 10.000.—; garanzia: atto di mutuo ipotecario.

Popo 5 anni il debito nei confronti della Cassa ammonta a soli Fr. 5000.—. Anche la garanzia ipotecaria si è in sostanza ridotta nel frattempo allo stesso importo.

Il creditore (la Cassa) non potrebbe più permettersi lo sborso di nuovi importi senza esigere un nuovo atto di riconoscimento di debito con la rispettiva garanzia.

Sebbene l'atto ipotecario non sia stato modificato, la sua garanzia resta ridotta alla sua volta a soli Fr. 5000.—.

Le ipoteche massimali per contro — data la loro natura legale particolare — non sono soggette a simile riduzione.

Il costituente del pegno immobiliare dichiara però espressamente che trattasi di una garanzia ipotecaria fino a concorrenza di Fr. X, a copertura degli obblighi del debitore derivanti dai rapporti di conto corrente con il creditore ivi citato.

All'erta dunque! e prima di passare incarichi al notaio per la rogazione di atti ipotecari, esaminate per bene se trattasi di un prestito a termine (mutuo) oppure di una garanzia per apertura di credito in conto corrente.

Nel primo caso si domanderà la rogazione di un atto di **mutuo ipotecario**; nel secondo invece l'istrumentazione di un'**ipoteca massimale**.

L'attività di fondazione

Il 13 marzo u.s. ebbe luogo a **Tesserete** la fondazione della Cassa rurale locale, la quale abbraccerà nel suo ambiente di attività anche i comuni di Cagiallo e di Campestro.

Nella ridente Capriasca l'esempio di Sonvico ha trovato un nuovo seguace.

Il movimento raiffeisenista ticinese ha così festeggiato la venuta della quindicesima consorella.

32 membri hanno approvato — dopo breve discussione — gli statuti normali delle Casse rurali, elaborati dall'Unione Centrale ed attualmente in vigore presso tutte le nostre affiliate.

Dalle nomine risultò eletto il signor Enrico Besomi, quale presidente del comitato di direzione. A cassiere venne proclamato il signor Quadri Dario.

L'attività preparatoria fu particolarmente riconfortante; i promotori, i simpatizzanti e la popolazione in generale hanno fatto prova di vivo entusiasmo a favore di questa nuova idea sociale.

Non dubitiamo che i dirigenti sapranno prodigare al neonato le migliori cure così ch'esso abbia a crescere forte e prospero; il risultato non potrà essere che felice e promettente.

Le Casse Rurali svizzere nel 1948

Al 31 dicembre 1948 l'Unione Svizzera delle Casse rurali raggruppava 880 affiliate. 25 nuove fondazioni ebbero luogo durante l'esercizio scorso in 10 cantoni.

L'effettivo dei soci delle Casse locali, con un aumento di 2918 unità, ha così raggiunto gli 89,738.

La somma complessiva dei bilanci registra un aumento del 4,78% vale a dire di 30,796 milioni, superando — a fine anno — gli 871 milioni di franchi.

Grazie al beneficio netto di 3,27 milioni di franchi, devoluto alle riserve, quest'ultime ammontano a 35 milioni.

Il movimento generale fu di 1,85 miliardi di franchi, contro 1,74 nel 1947.